

Lettre d'information 30 novembre 2023

Aux sympathisants de la Stichting Certificaathouders Triodos Bank

## Introduction

C'est à nouveau l'heure de la nouvelle lettre d'information de notre Fondation. Nous avons beaucoup de choses à vous dire. Suite aux événements de ces derniers mois, nous avons décidé de changer de cap. Nous vous en parlons, en combinaison avec d'autres sujets. Dans cette lettre d'information, vous trouverez les messages suivants :

- Changement d'orientation de la Fondation vis-à-vis de la Banque Triodos et de SAAT
- La SCTB souhaite un renforcement des propositions du SAAT en vue d'un changement de gouvernance
- Prouration pour les réunions SAAT et Triodos Bank NV
- Évolution du MTF et révision prochaine du MTF
- Contacts internationaux, Koen Albrechts, conseiller permanent du conseil d'administration.

Nous sommes conscients que les deux premiers messages en particulier sont longs. Mais ils contiennent aussi beaucoup de choses et nous pensons qu'il est important que vous en preniez note. Nous le faisons dans un souci de transparence de nos actions.

## Changement d'orientation de la Fondation vis-à-vis de la Banque Triodos et de SAAT

### La SCTB demande à la Banque Triodos de prendre des mesures

- Le MTF devrait faire l'objet d'une évaluation indépendante et les parties prenantes, y compris la Stichting Certificaathouders Triodos Bank (SCTB), devraient être impliquées dans la conception, la mise en place et l'interprétation de l'évaluation.
- La Banque Triodos ne devrait pas attendre le résultat de l'examen pour commencer à rechercher et à préparer une alternative sérieuse au MTF. Sinon, elle perdra trop de temps. De nombreux détenteurs de certificats n'ont plus ce temps. Ils sont bloqués depuis près de quatre ans et, malgré le démarrage du MTF le 5 juillet 2023, ils ne peuvent toujours pas négocier des certificats de dépôt à des conditions raisonnables.
- La SCTB considère la cotation des actions/certificats de la Banque Triodos sur une bourse publique comme une alternative sérieuse.
- Pour rendre les conditions dans lesquelles une telle alternative pourrait réussir aussi favorables que possible, une simplification complète de la structure (de gouvernance) complexe actuelle de la Banque Triodos est nécessaire. Cette simplification devrait comprendre au moins les éléments suivants
  - Conversion des certificats de dépôt en actions ordinaires avec droits de vote normaux (décertifications)
  - Fin de la mission diffuse et du rôle de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT)
  - Création d'une nouvelle structure de protection dans le seul but de protéger la Banque Triodos d'acquisitions hostiles et d'autres événements mettant en péril sa mission sociale.

Tels sont les principaux éléments du changement de cap que nous avons décidé à la suite des événements de ces derniers mois et de l'absence de reprise réussie des échanges de certificats sur le MTF de Captin jusqu'à présent.

Dans ce message, nous expliquons comment nous sommes parvenus à ce changement de cap et quel rôle ont joué nos contacts avec le conseil d'administration de la Banque Triodos NV. Nous rendons maintenant publique la partie de la correspondance entre nous et le conseil d'administration que nous n'avons pas encore publiée sur notre site web.

Nous commentons également les points soulevés ci-dessus et discutons de la relation entre eux et le processus de révision de la gouvernance en cours au SAAT, sur lequel un webinaire organisé par le SAAT a eu lieu le 24 octobre 2023. Notre position sur les propositions du SAAT jusqu'à présent peut être trouvée dans l'article suivant *SCTB wants tightening of SAAT proposals for governance change*.

### **Discussion SCTB - BoD Triodos Bank NV**

Le 3 août 2023, nous avons envoyé notre "fire letter" au conseil d'administration de la Banque Triodos à la suite des résultats des premiers cycles de négociation sur le MTF de Captin. Rétrospectivement, cette lettre a été envoyée un peu rapidement après l'ouverture des négociations le 5 juillet 2023, mais nos préoccupations étaient sincères. Nous avons trouvé choquant que le 17 août 2023, lorsque la banque a présenté ses chiffres pour le premier semestre 2023, elle n'ait pas dit un mot sur le sort des détenteurs de certificats de Captin, malgré l'attention que nous avons expressément réclamée. En réponse, nous avons envoyé une lettre au Conseil d'administration le 22 août 2023. Nous y indiquons que nous avons le sentiment d'être revenus à la case départ après que la banque a ignoré nos supplications et nos demandes concernant le MTF, le dividende (une satisfaction financière significative) et la relation établie entre nous et le conseil d'administration au cours de la période mai-juillet 2023. Nous avons demandé une réponse rapide à notre lettre et avons conditionné notre volonté de reprendre les consultations à la réponse de la banque. Nous avons précédemment publié nos lettres datées du 3 et du 22 août 2023 sur notre site web. Cliquez [ici](#) pour notre lettre du 3 août 2023 et [ici](#) pour notre lettre du 22 août 2023.

Le 29 août 2023, le conseil d'administration de la Banque Triodos a répondu à notre lettre du 22 août. Cette réponse, qui n'a pas encore été publiée, peut être consultée [ici](#). La réponse de la banque ne nous a pas satisfaits et ne nous a pas donné d'espoir. Nous l'avons exprimé dans une lettre datée du 25 septembre 2023. Cette lettre se trouve [ici](#). Nous avons non seulement demandé que l'évaluation du MTF soit accélérée de manière à être achevée avant la fin de l'année, mais nous avons également indiqué qu'à notre avis, des mesures devraient être prises immédiatement pour explorer et étudier des alternatives au MTF, au cas où l'évaluation montrerait que le MTF présente (de manière permanente) de graves lacunes. Nous avons décrit la probabilité d'une telle situation comme étant loin d'être imaginaire. Nous avons également souligné le risque que, bien que les problèmes du MTF soient identifiés, aucun plan ni aucune mesure concrète ne soit prêt au moment où l'action ne pourrait plus être reportée. Comme conditions à la poursuite d'un dialogue constructif avec la banque, nous avons demandé des concessions concrètes et une réponse rapide et concrète aux points soulevés dans notre lettre.

La réponse écrite de la banque est arrivée le 1er novembre 2023. Auparavant, quelques brefs contacts oraux avaient eu lieu dans le cadre de la procédure. Vous pouvez lire la réponse écrite de la banque [ici](#). Il s'agit d'une réponse détaillée et soigneusement formulée, mais elle ne contient malheureusement pas de nouveaux points de vue pour nous. Nous avons donc décidé de changer de cap. Nous augmentons la pression sur la banque pour qu'elle prenne des mesures concrètes.

Lors d'une consultation directe avec une délégation du directoire de la banque le 24 novembre 2023, nous avons mis sur la table que nous avons la ferme conviction qu'une répétition de la situation qui a existé entre 2017 et le début de 2020 est en train de se développer. Il ressort clairement des documents de l'affaire devant la Chambre de commerce qu'il était connu au moins depuis 2017 au sein de la banque qu'il y avait un problème avec le système de négociation interne pour les certificats, que cela a été analysé de manière approfondie, mais que rien n'a été fait. Bien que la période pendant laquelle le MTF fonctionne maintenant soit plus courte, nous ne voyons aucun signal d'action proactive de la part du conseil d'administration de la Banque Triodos, alors qu'il est maintenant évident depuis 5 mois que le MTF n'est pas une solution aux problèmes liés à la négociation des certificats. Il ne fait aucun doute que toutes sortes de choses sont analysées et discutées en ce moment même, mais les détenteurs de certificats n'en voient et n'en remarquent rien. Ils sont bloqués depuis près de 4 ans et il n'y a aucune perspective d'amélioration. Cette situation est extrêmement pénible pour les titulaires de certificats, qui ont fait confiance à cette banque sociale, éthique et durable et qui sont les seuls, parmi toutes les parties prenantes de la banque, à avoir été complètement laissés pour compte pendant si longtemps et à trouver incompréhensible d'être traités de la sorte. Nous avons donc informé le conseil d'administration de la banque de nos intentions.

## Quels sont les projets de la SCTB ?

### *Évaluation MTF/alternatives de recherche/compensation financière*

Nous misons avant tout sur la possibilité légale qu'ont les détenteurs de certificats de dépôt depuis le début du MTF d'exprimer leur propre vote lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de Triodos Bank NV. Une assemblée générale annuelle aura lieu en mai 2024. Cette assemblée générale se prononcera, entre autres, sur la décharge du directoire et du conseil de surveillance de Triodos Bank NV pour les politiques qu'ils ont menées en 2023. La décharge sera accordée si une majorité des votes exprimés est en sa faveur.

Tout détenteur de certificat peut demander une procuration à SAAT avant l'AGA afin d'exprimer son propre vote à l'AGA. Nous demanderons aux détenteurs de certificats de demander et d'exprimer eux-mêmes leur vote. Quant à savoir s'ils peuvent également autoriser quelqu'un d'autre à voter en leur nom, nous sommes toujours en discussion avec le SAAT et la banque. Pour l'instant, il semble que cela ne soit pas possible. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans l'avis relatif à l'octroi de procurations, plus loin dans la présente lettre d'information. Nous annoncerons en temps utile, avant l'AGA de mai 2024, comment nous considérons ce que la banque a fait jusqu'à présent. Nous examinerons d'un œil critique :

- La conception, l'élaboration et la mise en œuvre de l'évaluation du MTF
- Les conclusions de l'évaluation de la banque
- Les mesures de suivi concrètes que la banque prend ou a déjà prises.

Il pèsera lourd dans notre jugement pour qu'il n'y ait pas de retard inutile dans la décision sur une alternative au MTF - si tant est qu'il y en ait une. Tout cela a déjà pris beaucoup trop de temps.

Nous sommes conscients que l'alternative que nous proposons, à savoir la cotation des actions/certificats de Triodos Bank NV sur une bourse publique, ne garantit pas une formation de prix proche de la valeur intrinsèque des actions. Nous ne voulons certainement pas créer d'illusions avec vous sur ce point non plus. Nous pensons qu'une introduction en bourse et le nettoyage en profondeur de la structure complexe actuelle de la Banque Triodos contribueront à favoriser la liquidité des échanges d'actions/de certificats (plus d'échanges). À long terme, cela pourra favoriser la découverte des prix - ou du moins offrir plus de chances qu'un MTF de le faire. Cela permettra également d'éliminer en grande partie les obstacles que les détenteurs de certificats ont rencontrés jusqu'à présent en matière d'accès au MTF.

Nous explorons les possibilités de saisir à nouveau la Chambre des entreprises si l'examen du MTF et l'AGA de mai 2024 le justifient. En effet, nous ne voyons pas à ce jour le " lancement réussi " du MTF auquel l'arrêt de la Chambre des entreprises du 16 mars 2023 donnait une portée. En outre, nous envisageons la possibilité de parier sur l'arbitrage, soutenu ou non par un ou plusieurs cas types, pour parvenir à un règlement entre la banque et le groupe initial de détenteurs de certificats de dépôt. Dans ce contexte, il est important de mentionner que nous maintenons notre position négative précédemment déclarée sur les procédures de réclamation collective contre la banque (voir notre [Newsletter du 21 juillet 2023](#)).

Nous avons demandé aux régulateurs De Nederlandsche Bank (DNB) et Authority for the Financial Markets (AFM) de nous donner l'occasion d'expliquer notre position lors d'une réunion en face à face.

### *Structure administrative/gouvernance*

Les points décrits ci-dessus sont étroitement liés à la structure administrative (gouvernance) de la banque. Cette structure est actuellement très compliquée. Nous pensons que cette complexité et l'influence très limitée des détenteurs de certificats de dépôt qui en découle ne correspondent plus à la banque éthique, sociale et durable que la Banque Triodos prétend être, et découragent les investisseurs potentiels dans les certificats de dépôt de la Banque Triodos. Ce ne sera pas exclusivement à cause de cela, mais toutes les tentatives de la Banque Triodos pour intéresser de nouveaux investisseurs à l'investissement dans les certificats de dépôt n'ont jusqu'à présent pratiquement rien donné.

Il y a certainement du mouvement dans le domaine de la gouvernance. Dans le billet ci-dessous, nous discutons des propositions que SAAT prépare pour apporter des changements. SAAT nous répond certainement sur un certain nombre de préoccupations que nous avons soulevées, mais sur certains points clés, les propositions ne vont pas assez loin pour nous. Nous avons l'intention de poursuivre les discussions avec SAAT à ce sujet dans un avenir proche. Et, par analogie avec l'assemblée générale de Triodos Bank NV, nous demanderons aux détenteurs de certificats de dépôt d'exercer leurs droits de vote lors de l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt de SAAT.

## **La SCTB souhaite un renforcement des propositions du SAAT en vue d'un changement de gouvernance**

### **Quelles sont les propositions du SAAT ?**

Le ou vers le 3 octobre 2023, tous les détenteurs de certificats de dépôt ont reçu une lettre de Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT). Dans cette lettre, SAAT décrit les propositions sur lesquelles elle travaille pour moderniser la gouvernance de SAAT. Les principales propositions :

- Renforcer l'indépendance de SAAT en supprimant des statuts de SAAT le droit d'approbation dont disposent le conseil d'administration (BoD) et le conseil de surveillance (SB) de la Banque Triodos lors de la nomination des membres du conseil d'administration de SAAT.
- En lieu et place, l'introduction du modèle dit de cooptation conformément au code néerlandais de gouvernance d'entreprise (CGC). Cela signifie que le conseil d'administration de SAAT nomme lui-même ses membres et que le droit d'approbation de l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt pour les nominations au conseil d'administration devient caduc.
- L'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt se tiendra une semaine avant l'assemblée générale annuelle de Triodos Bank NV.
- Suppression de la limite supérieure actuelle de 1 000 voix qu'un détenteur de certificat peut exprimer à l'assemblée des détenteurs de certificat.
- Création de la possibilité pour les détenteurs de certificats de convoquer une assemblée des détenteurs de certificats et de proposer des points à l'ordre du jour.

La lettre du SAAT annonçait la tenue d'un webinaire le 24 octobre 2023. L'objectif de ce webinaire était - comme l'a indiqué le SAAT - de consulter les détenteurs de certificats sur les propositions. Le SAAT a annoncé qu'il intégrerait les informations recueillies lors du webinaire dans ses propositions finales et que ces propositions finales seraient soumises pour décision en janvier 2024 à une assemblée des détenteurs de certificats qui serait organisée à ce moment-là. Le SAAT a appelé les détenteurs de certificats à soumettre des questions écrites avant le webinaire.

### **Questions écrites SCTB**

C'est ce qu'a fait la SCTB. Dans une lettre datée du 13 octobre 2023 [voir [ici](#)], nous avons posé sept questions. Nous soutenons le renforcement de l'indépendance du SAAT, la création d'un espace d'une semaine entre l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt et l'AGA de Triodos Bank NV, la suppression de la limite supérieure de 1 000 votes et la création de la possibilité pour les détenteurs de certificats de dépôt de convoquer une assemblée des détenteurs de certificats de dépôt et de proposer des points à l'ordre du jour de celle-ci.

Nous ne soutenons le modèle de cooptation que si le droit d'approbation de l'assemblée des détenteurs de certificats pour la nomination des membres du conseil d'administration de SAAT est maintenu.

Nous critiquons vivement le refus de SAAT d'adapter la perspective dite du triple intérêt (les intérêts de la banque, de la mission de la banque et des détenteurs de certificats de dépôt) à ce que le Code néerlandais de gouvernance d'entreprise (CGC) dit des devoirs d'un bureau fiduciaire, c'est-à-dire de faire passer les intérêts des détenteurs de certificats de dépôt en premier dans le cas de la certification d'actions. Le CGC s'applique à Triodos Bank NV et donc aussi à SAAT. Le fait que le SAAT ne veuille pas renoncer à la triple perspective se justifie par sa fonction protectrice. Le SAAT considère cette fonction de protection comme sa tâche principale et nous le comprenons dans une certaine mesure. Toutefois, cette compréhension ne s'étend pas aux autres tâches de SAAT, à savoir l'expression des votes donnés à SAAT par les détenteurs de certificats de dépôt par procuration pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Triodos SA.

Nous avons également demandé au SAAT, notamment pour cette raison, d'examiner s'il n'y a pas de bonnes raisons de convertir les certificats de dépôt en actions ordinaires et de remplacer la structure actuelle du SAAT par une nouvelle structure de protection. Ce "nouveau SAAT" n'aurait alors plus qu'une seule tâche, celle de protéger la banque d'une prise de contrôle hostile et d'autres menaces pour sa mission sociale. Et les actuels détenteurs de certificats de dépôt deviendraient ainsi de véritables actionnaires. Nous avons lié cela à la promotion d'une négociation "normale" des certificats de propriété de la banque (les actions) en supprimant les obstacles inutiles. Le raisonnement qui sous-tend cette démarche est que les obstacles inhérents au système compliqué actuel dissuadent les investisseurs potentiels.

En outre, nous avons demandé un calendrier des démissions et des (re)nominations des membres du conseil d'administration de SAAT, une évaluation externe périodique de SAAT, une révision de la soi-disant dérogation dont nous avons parlé dans les bulletins précédents, ainsi qu'un calendrier précis pour l'inclusion du *modèle 2 de règlement de la politique de vote de SAAT [une action, un vote]* dans les statuts et les conditions d'administration de SAAT.

### **Webinaire SAAT 24 octobre 2023/critique SCTB**

Le webinaire du 24 octobre 2023, auquel ont participé quelque 1 000 titulaires de certificats, nous a donné des sentiments mitigés. Nous sommes satisfaits que le SAAT ait présenté des propositions concrètes aux titulaires de certificats. Cependant, nous sommes négatifs quant à la forme que cela a pris. Nous avons surtout assisté à un spectacle de bonnes nouvelles professionnel et étroitement dirigé, à un traitement sélectif des questions et à l'absence de toute possibilité pour les détenteurs de certificats participants de prendre connaissance des contributions des autres et de pouvoir y répondre le cas échéant. Selon nous, le format choisi a conduit à un trafic à sens unique ("informer" au lieu de la "consultation" promise) et à des opportunités manquées.

Les réponses que nous avons reçues de sympathisants de la Fondation qui avaient participé au webinaire montrent clairement que nous n'étions pas les seuls à avoir formulé des observations critiques. Nous espérons que le conseil d'administration de SAAT a pu tirer de bonnes conclusions de ce webinaire, ce qui n'a pas été le cas pour nous.

Nous avons envoyé une lettre critique à SAAT à ce sujet le 2 novembre 2023. Vous trouverez cette lettre [ici](#). Outre ce qui a déjà été mentionné ci-dessus, l'essentiel de cette lettre est que nous ne pouvons pas être d'accord :

- La position plutôt distante de SAAT sur la question cruciale pour les détenteurs de certificats du fonctionnement du MTF.
- La perspective du triple intérêt reste inchangée.
- Absence d'égalité entre les détenteurs de certificats de dépôt qui souhaitent donner une dérogation à SAAT, d'une part, et les détenteurs de certificats de dépôt qui souhaitent demander à SAAT une procuration pour exprimer leur propre vote à l'AGA/BAVA de Triodos Bank NV, d'autre part.
- Suppression du droit de consentement de l'assemblée des détenteurs de certificats pour la nomination des membres du conseil d'administration du SAAT.

Nous avons également fait au SAAT (et indirectement à la Banque Triodos) 5 suggestions concrètes pour modifier le format de ces types de webinaires. Voir notre lettre à ce sujet.

### **Réponse SAAT**

Le 8 novembre 2023, nous avons reçu une réponse complète et claire de SAAT à nos lettres du 13 octobre et du 2 novembre 2023. Vous pouvez lire cette réponse [ici](#). La réponse montre que SAAT nous donne satisfaction sur les points suivants :

- Un calendrier de nomination (et donc de démission) des membres actuels du conseil d'administration de SAAT. La durée du mandat est de 4 ans et le mandat peut être renouvelé (2 fois au maximum) ;
- Examen externe périodique du fonctionnement du conseil d'administration de SAAT ;
- Étudier la possibilité de permettre aux détenteurs de certificats de dépôt de faire une demande *permanente pour* exprimer leur propre vote à l'AGA/BAVA de Triodos Bank NV, dans le but de résoudre l'inégalité autour de ce que l'on appelle la "*renonciation*" ;

- L'engagement d'apporter prochainement des précisions sur l'inclusion des règles de vote dans les conditions d'administration du SAAT ;
- Adoption de certaines de nos suggestions pour améliorer la conception des webinaires ;
- Sonder l'opinion des détenteurs de certificats de dépôt à une date ultérieure sur la création d'un espace entre l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt et l'AGM/BAVA de Triodos Bank NV et supprimer le maximum de 1 000 votes par détenteur de certificats de dépôt à l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt.

Nous nous félicitons de ces concessions.

Nous ne sommes pas satisfaits de certains autres points de vue de SAAT - essentiels à nos yeux - qui ressortent de la lettre du 2 novembre 2023. Il s'agit de :

1. La perspective du triple intérêt.
2. Suppression du droit d'approbation de l'assemblée des détenteurs de certificats pour la nomination des membres du conseil d'administration de SAAT.
3. Le détachement relatif du SAAT par rapport au fonctionnement du MTF.
4. Mise en attente de la poursuite de la modernisation de la gouvernance (décertification, suppression des tâches diffuses du SAAT, mise en place d'une nouvelle structure de protection).

Dans la section suivante, nous dirons ce que nous en pensons.

### Que veut la SCTB ?

Les 4 points mentionnés ci-dessus sont étroitement liés. Nous respectons (certains) des arguments avancés par SAAT dans sa lettre sur les premier, deuxième et quatrième points. Cependant, il nous manque un sentiment d'urgence de la part de SAAT sur le troisième point. Le monde des détenteurs de certificats est en feu, et **ce depuis près de 4 ans**. Même après 5 mois de transactions sur le MTF de Captin, il n'y a pas de demande significative de certificats. L'origine de cette situation devra être déterminée lors de la prochaine révision du MTF. Mais en attendant, nous pensons qu'il est indéniable que la gouvernance complexe actuelle y est pour quelque chose et qu'elle décourage les investisseurs potentiels dans les certificats de la Banque Triodos. Nous pensons que le SAAT devrait faire quelque chose à ce sujet. Pour nous, le fait de maintenir le cap et d'observer d'abord tranquillement comment les petits changements dans la gouvernance fonctionnent n'est pas une réponse à la détresse des détenteurs de certificats qui existe depuis bien trop longtemps. Il est temps d'intervenir de manière plus substantielle.

La négation de l'urgence, nous la voyons aussi dans la position du SAAT sur la triple perspective d'intérêt. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que le SAAT considère la triple perspective d'intérêt comme son principe directeur dans l'accomplissement de sa mission de protection. Mais ce n'est pas la seule tâche du SAAT. Pour l'instant, le SAAT continuera également à voter à l'assemblée générale annuelle et à l'assemblée générale extraordinaire de Triodos Bank NV au nom des détenteurs de certificats de dépôt qui l'autorisent à le faire. Ces détenteurs de certificats de dépôt - y compris les détenteurs "silencieux" - ont, à notre avis, tout simplement le droit de voir SAAT faire passer leurs intérêts en premier dans tout ce que SAAT fait en dehors de l'exercice de sa fonction de protection.

Ce n'est pas pour rien que nous préconisons une simplification en profondeur de la gouvernance. Celle-ci peut résoudre deux problèmes à la fois :

1. Les certificats/actions de la Banque Triodos deviennent de plus en plus attrayants pour les petits et grands investisseurs.
2. La tâche de la personne morale chargée de protéger la banque et sa mission sociale devient sans ambiguïté et peut simplement être exercée dans la perspective du triple intérêt.

Les détenteurs de certificats de dépôt, c'est-à-dire les actionnaires en cas de décertification, peuvent alors voter eux-mêmes aux assemblées générales ou mandater d'autres personnes pour le faire en leur nom.

Nous n'avons pas d'objection de principe au modèle de cooptation pour la gouvernance de la personne morale assurant la fonction de protection. Cependant, tant que cette tâche reste mélangée à d'autres tâches, tant que SAAT

ne reconnaît pas l'urgence de l'incapacité du MTF à résoudre les problèmes de négociabilité des certificats, et tant que SAAT écarte plus ou moins le lien entre ces problèmes et la complexité de la gouvernance, nous recommanderons aux détenteurs de certificats de ne pas renoncer à l'un des rares droits durs dont ils disposent actuellement : l'approbation des nominations au conseil d'administration de SAAT. Si cela s'avère être une partie inextricable du paquet de propositions que SAAT a l'intention de soumettre au vote de l'assemblée des détenteurs de certificats en janvier 2024, nous conseillerons aux détenteurs de certificats de ne pas accepter ce paquet. Et par la suite, si nécessaire - nous espérons que ce ne sera pas le cas - nous conseillerons aux détenteurs de certificats, comme nous l'avons fait le 26 mai 2023, de ne pas accepter le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de SAAT qui ne reconnaissent pas la nécessité de changer de cap.

Nous sommes conscients que le SAAT ne peut pas résoudre seul la question de la cooptation et de la suppression du droit d'approbation pour l'assemblée des détenteurs de certificats. La banque doit également s'en charger. Nous demandons instamment au SAAT et au conseil d'administration de la Banque Triodos d'y pourvoir ensemble et, en particulier, au SAAT de poursuivre ses relations avec le conseil d'administration de la Banque Triodos et de ne pas se résigner à un compromis tiède. S'il est possible pour la Banque Triodos et SAAT de s'écarter du code de gouvernance d'entreprise en ce qui concerne la défense des intérêts des détenteurs de certificats de dépôt, cela est également possible en ce qui concerne la cooptation. Nous ne voyons pas pourquoi la banque et la SAAT devraient avoir peur de leurs propres détenteurs de certificats lorsqu'elles les prennent au sérieux.

## **Procuration pour les réunions SAAT et Triodos Bank NV**

### **Introduction**

Lors de l'assemblée des détenteurs de certificats de l'ASG du 26 mai 2023, nous avons assisté pour la première fois à un vote par procuration. De nombreux sympathisants de la Fondation ont autorisé la Fondation ou un membre individuel du conseil d'administration à voter en leur nom sur la proposition de renouveler le mandat d'un des membres du conseil d'administration de l'ASG. Grâce aux efforts considérables du personnel du secrétariat de la Fondation et à la bonne coopération avec le personnel de la Banque Triodos, le processus s'est déroulé sans heurts, mais la procédure requise s'est avérée extrêmement exigeante en termes de travail. Cela nous a amenés à réfléchir à la possibilité de simplifier et de rationaliser le processus d'octroi des procurations et à demander à SAAT et à la Banque Triodos de se concerter à ce sujet.

Entre-temps, une deuxième question concernant les procurations s'est présentée. Au cours du webinaire organisé par le SAAT le 24 octobre 2023, des questions ont été soulevées concernant l'octroi de procurations par les détenteurs de certificats de dépôt à l'assemblée générale des actionnaires de Triodos Bank NV (AGM) après avoir demandé au préalable leurs propres droits de vote au SAAT à cette fin. Le président du conseil d'administration de SAAT a répondu qu'il n'était pas possible d'accorder de telles procurations. Au cours de la réunion, les raisons de cette impossibilité n'ont pas été clairement établies. Afin d'obtenir des éclaircissements sur l'existence ou non de la possibilité d'accorder une procuration lors de l'AGA de la Banque Triodos SA, nous avons envoyé une lettre à ce sujet au conseil d'administration de la banque le 26 octobre 2023. Vous pouvez lire cette lettre [ici](#). La banque a répondu par lettre datée du 8 novembre 2023. Cette réponse peut être consultée [ici](#). Il semble que l'octroi d'une procuration ne soit pas possible sans une disposition spécifique à ce sujet dans le règlement du SAAT, parce que le droit de vote qu'un titulaire de certificat peut demander au SAAT est déjà accordé par procuration et parce qu'une procuration n'est pas simplement transférable. Nous demandons encore un avis juridique à ce sujet et, si cet avis va dans ce sens, nous demanderons au SAAT d'inclure dans le règlement fixant les règles de la nouvelle politique de vote au 23 mars 2023 une disposition qui permette encore l'octroi d'une procuration. Nous souhaitons poursuivre les discussions avec le SAAT et la Banque Triodos sur cette question.

En résumé, il existe donc deux processus de procuration :

1. les détenteurs de certificats souhaitent donner une procuration pour voter lors des réunions du SAAT ;
2. Les détenteurs de certificats de dépôt souhaitent demander leur vote au SAAT et souhaitent ensuite que ce vote soit exercé par procuration par un tiers lors de l'AGA de la Banque Triodos NV.

### **Procuration pour les réunions du SAAT**

L'octroi de procurations par les détenteurs de certificats en vue de voter aux assemblées du SAAT est régi par les statuts du SAAT et rien n'y changera en principe pour le moment. Les titulaires de certificats peuvent donner à tout tiers, y compris la SCTB, une procuration pour voter en leur nom lors des assemblées du SAAT.

En ce qui concerne la conception pratique de la procédure d'octroi de ces procurations (y compris l'enregistrement du nombre de votes à exprimer et la preuve de l'identification), il a été convenu avec la Banque Triodos et le SAAT qu'une consultation tripartite serait organisée à court terme afin de simplifier cette procédure.

### **Octroi d'une procuration dans le cadre de l'AGM/BAVA de Triodos Bank NV**

L'introduction du MTF en combinaison avec le principe "une action, une voix" décidé par l'assemblée des détenteurs de certificats de dépôt le 23 mars 2023 entraîne un changement significatif dans la politique de vote pour l'AGM/BAVA de Triodos Bank NV. Alors qu'auparavant, seul le SAAT pouvait exercer les droits de vote à l'AGM/BAVA pour tous les certificats de dépôt émis, depuis l'introduction du principe "une action, un vote", les détenteurs de certificats de dépôt doivent demander leur vote au SAAT afin de l'utiliser pour voter à l'AGM/BAVA de la Banque Triodos SA. En pratique, donc, si aucun détenteur d'un certificat de dépôt ne demande son vote au SAAT, aucun vote ne peut être et ne sera émis à l'AGA/BAVA de la Banque Triodos SA. Le détenteur d'un certificat de dépôt qui demande son vote au SAAT a deux options :

1. il peut autoriser le SAAT à voter en son nom lors de l'AGA/BAVA. Dans ce cas, il existe à nouveau deux possibilités :
  1. il peut donner à SAAT des instructions de vote, prescrivant ainsi à SAAT la manière dont il souhaite que SAAT vote en son nom sur les différents points de l'ordre du jour de l'AGA/BAVA ;
  2. il/elle ne donne pas d'instructions de vote à SAAT et SAAT peut donc décider de la manière dont il/elle souhaite voter lors de l'AGA/BAVA ;
2. il/elle peut voter lui-même/elle-même à l'AGA/BAVA et agir ainsi en tant que "véritable" actionnaire de Triodos Bank NV.

Dans ce dernier cas, c'est-à-dire si le détenteur du certificat de dépôt ne souhaite pas autoriser le SAAT à voter en son nom à l'AGA/BAVA, il pourrait arriver que le détenteur du certificat de dépôt concerné souhaite autoriser un autre tiers (par exemple la SCTB) à voter en son nom à l'AGA/BAVA de la Banque Triodos SA. Actuellement, la réglementation relative à la politique de vote du SAAT ne prévoit pas cette possibilité.

En tant que conseil d'administration de la SCTB, nous pensons que ce problème devrait être résolu pour les raisons suivantes :

1. le fait de ne pas prévoir la possibilité d'autoriser une partie autre que SAAT à voter à l'AGA/BAVA rend difficile l'organisation et la mise en commun des votes par les détenteurs de certificats ;
2. Ceci est d'autant plus important que SAAT - selon ses récentes déclarations - sera principalement guidée par la perspective tripartite dans son comportement de vote à l'AGA/BAVA. Toutefois, cela n'est pas conforme au code néerlandais de gouvernance d'entreprise (CGC), un ensemble d'accords, de principes et de règles pour une bonne gouvernance d'entreprise, auquel Triodos Bank NV et donc SAAT (devraient) se conformer. En effet, le CGC stipule dans son principe 4.5 qu'un bureau fiduciaire, comme l'est la SAAT, doit être guidé en premier lieu par les intérêts des détenteurs de certificats de dépôt dans l'exercice de ses fonctions ;
3. Une société comme la Banque Triodos, qui prétend entretenir de bonnes relations avec ses détenteurs de certificats de dépôt, ne devrait pas être opposée à une telle réparation.

Nous en discuterons avec SAAT et la Banque Triodos dans le but de permettre aux détenteurs de certificats de dépôt qui le souhaitent de transférer à un tiers, par le biais d'une procuration, le vote qu'ils ont demandé pour l'AGA/BAVA de la Banque Triodos NV.

### **Évolution du MTF et révision prochaine du MTF**

#### **Introduction**

Nous avons évoqué pour la première fois l'évolution du MTF dans notre lettre d'information du 20 octobre 2023 [voir [ici](#)]. A cette date, 16 cycles de négociation avaient eu lieu. Le mercredi 29 novembre 2023, le 22e tour de négociation<sup>e</sup> a eu lieu et - compte tenu également de la révision du MTF annoncée par la Banque Triodos au début du MTF - le moment semble bien choisi pour revenir sur l'évolution du MTF.

### **Développements sur le MTF de Captin**

Après avoir conclu, au terme de 16 cycles de négociation, que la négociabilité et la formation des prix sur le MTF laissaient beaucoup à désirer, il est impossible de conclure autrement à l'heure actuelle, après 22 cycles de négociation. Le volume de négociation est toujours aussi faible et le prix a encore baissé, pour atteindre 23 euros par certificat. Un peu plus de 200 000 certificats ont été négociés au cours des 22 tours de négociation, ce qui représente 1,4 % du nombre total de certificats émis.

Lorsqu'elle a plaidé en faveur de l'arrêt de la négociation des certificats dans le cadre de l'ancien système de négociation de la valeur nette d'inventaire (VNA) en mars 2020 et définitivement en janvier 2021, la Banque Triodos a indiqué à plusieurs reprises qu'elle était préoccupée par une offre excédentaire importante de certificats (ce que l'on appelle le "surplus"). Celle-ci pourrait atteindre quelque 250 millions d'euros, ce qui entraînerait l'effondrement du système. Un excédent de 250 millions d'euros aurait représenté environ 20 % des fonds propres de la Banque Triodos à l'époque. Si l'on constate aujourd'hui qu'après 22 cycles de négociation, seul un maigre 1,4 % du nombre de certificats a changé de mains, on ne peut s'empêcher de conclure que les détenteurs de certificats ne sont pas disposés à négocier sur le MTF dans le cadre des règles et conditions de négociation actuelles. En d'autres termes, le MTF ne fonctionne pas encore comme prévu.

Le document séparé "MTF development in the period 5 July - 29 November 2023" [voir [ici](#)] indique les dates les plus importantes de négociation sur le MTF depuis sa création.

### **Prochaine révision MTF**

Dans notre lettre d'information du 21 juillet 2023 [voir [ici](#)], nous avons rendu compte des discussions que nous avons eues, en tant que Conseil d'administration de la Fondation, avec le Conseil d'administration de la Banque Triodos au cours de la période allant de mai à juillet 2023. Dans ce rapport, nous avons mentionné que la Banque s'était engagée à ce que nous participions à l'évaluation du MTF. La première évaluation du MTF aura lieu au plus tard six mois après son lancement. Et même si l'image du fonctionnement du MTF est claire (voir ci-dessus : "le MTF ne fonctionne pas jusqu'à présent"), la réalisation de l'évaluation du MTF est d'une grande importance pour toutes les actions de suivi qui devront être prises après cette évaluation.

Étant donné que la négociation commencera le 5 juillet 2023, l'évaluation du MTF débutera au début du mois de janvier 2024. Les consultations sur cette évaluation sont sur le point de commencer. Pour l'instant, il est important de faire savoir que nous avons informé la Banque Triodos que l'évaluation devra être menée par un tiers indépendant et que nous, en tant que Fondation, espérons jouer un rôle, par exemple dans le groupe d'orientation (comité de pilotage) de l'évaluation.

### **Contacts internationaux, Koen Albrechts conseiller permanent du conseil d'administration**

La Stichting Certificaathouders Triodos Bank (SCTB) a également été rejointe par des détenteurs de certificats de dépôt de Belgique et d'Espagne en particulier, et, dans une moindre mesure, de certains autres pays (y compris l'Allemagne). Nous nous en réjouissons, car cela renforce les liens entre les détenteurs de certificats de dépôt et, par conséquent, le soutien et l'influence de la Banque Triodos. Il existe depuis longtemps des contacts entre la SCTB, au niveau individuel, et diverses plateformes et alliances de détenteurs de certificats dans ces autres pays. Dans ce contexte, nous avons le plaisir d'annoncer que Koen Albrechts, détenteur de certificats de dépôt de Belgique, a exprimé sa volonté d'agir en tant que conseiller permanent auprès du conseil d'administration de la SCTB et, à ce titre, de donner une forme et une substance plus structurées aux contacts avec les détenteurs de certificats de dépôt non néerlandais. Comme les autres membres du conseil, Koen ne recevra aucune rémunération pour son travail.

Koen est président du Collectif des détenteurs de certificats belges. Le Collectif des détenteurs de certificats belges est notamment en contact avec Trioforum, une organisation de détenteurs de certificats principalement active en Belgique francophone. Trioforum travaille avec l'avocat Arnauts et envisage de déposer une plainte collective auprès du tribunal de commerce de Bruxelles.

Une première réunion formelle de lancement a eu lieu le lundi 20 novembre 2023 avec les détenteurs de certificats d'Espagne et d'Allemagne. Du côté de la SCTB, Fons van der Velden et Koen Albrechts étaient présents à cette réunion.

Le conseil d'administration de la Triodos Bank Depository Receipt Holders Foundation,

Daan Greven  
Hugo Hurts  
Pieter Schuurs  
Fons van der Velden